

Commune d'ALRANCE
PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Alfred - CAPOULADE Sébastien – CLUZEL Bernard – COUDERC Frédéric – DRULHE Thibault – GAUBERT Anne – SOUYRIS Emile - - VERDIE Bernard

Absent : BONNEFOUS Jean-Louis donne pouvoir à Thibault DRULHE
SOUYRIS Maryline donne pouvoir à Bernard CLUZEL

Ordre du jour :

Dissolution CCAS

La Poste renouvellement convention.

CDG12 convention d'accompagnement retraite invalidité de la CNRACL

Délibérations suite à enquête publique.

Délibération correction exercice antérieur.

Délibération RGPD/DPO SMICA

Délibération acceptation d'un don

Tarifs communaux sur les repas SAPA et à domicile

Objet : Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le **Centre Communal d'Action Sociale** pour les communes de moins de 1500. habitants est facultatif.

Il peut ainsi être dissous par délibération du Conseil Municipal.

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS sera dissous au 31 décembre 2024.

Le Conseil exercera directement cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune

Objet : Convention agence postale communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Monsieur le Maire propose de conclure avec La Poste la nouvelle convention.

Cette convention s'inscrit dans une démarche d'utilité publique en donnant accès à des services à *La personne et des services numériques qui répondent aux attentes & aux besoins du plus grand nombre.*

Elle permet par exemple de mettre à disposition de nouveaux services tels que La Poste Mobile, Tablettes Ardoiz pour les seniors, de valoriser le dispositif Veiller sur mes parents. La mise à disposition d'un flot numérique complètera le dispositif.

Afin de garantir la meilleure attractivité possible, l'agence est ouverte sur la base à minima de 12h00 hebdomadaire. La « mutualisation » avec d'autres activités est aussi un levier pour maintenir et renforcer la fréquentation de ce point de services.

La convention est établie pour une durée 6 ans

Objet : CDG12 convention d'accompagnement retraite invalidité de la CNRACL

Monsieur le maire présente au conseil un projet de convention avec le CDG12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

le Centre de Gestion exerce des missions pour le personnel des collectivités qui leur sont affiliés. Il assure une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, il peut assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Il est habilité à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte de la collectivité, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Il apporte son concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec le centre de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026, dont le coût s'établit comme suit :

0,05 % de la masse salariale de l'année N-1

Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Objet : Cessions de chemins, échange de parcelles et régularisation route communale suite à l'enquête publique.

Cessions de chemins :

à Nazareth parcelle section A n° 709 d'une superficie de 95ca.

à la Rascagne parcelle section D n°850 d'une superficie de 2a93ca

à Lassis parcelle section E n° 1099 d'une superficie de 2a81ca

à Tyios Paye parcelle section E n° 1098 d'une superficie de 2a40ca

à Alrance à côté de l'école parcelle section D n° 849 d'une superficie de 2a20ca

à Alrance à côté de l'école parcelle section D n° 848 d'une superficie de 94ca

Echange de parcelles

avec la commune à la Capelle-Farcel parcelle section B n°1172 d'une superficie de 94ca contre la parcelle section B n°318 d'une superficie de 59ca

avec la commune au Mas Viala :

Parties de parcelles section C n° 805, 807, 815 et 820 contre les parcelles section C n° 806 et 816

Partie de parcelle section C n° 817 contre la parcelle section C n°818

Parties de parcelles section C n° 803,808,810,811,813 et 819 contre les parcelles section C n°804,809,812 et 814

Régularisation route communale

à Saint Joseph les parcelles section F cadastrées n° 816 d'une superficie de 8a77ca, n°819 d'une superficie de 14a86ca et n°821 d'une superficie de 21ca.

à La Villette les parcelles section A cadastrées n°500 d'une superficie de 2a09ca et n°504 d'une superficie de 4a20ca.

Régularisation numéro parcelle concernant cession à l'Adrech

à l'Adrech refaire la délibération prise en 2023 suite à une erreur de numéro de parcelle.

Parcelle section A cadastrée n°684 d'une superficie de 3a00ca.

Objet : Correction erreur sur exercices antérieurs.

Dans le cadre de l'ajustement des comptes d'actif et passif de la commune d'Alrance, il a été constaté une anomalie sur le sens du compte 168751.

Ce compte présente un solde anormalement créditeur alors que le remboursement est terminé.

La commune d'Alrance a remboursé une partie de l'emprunt « Petite Enfance »

Mobilisé par la CCLP (la partie en capital étant remboursée au compte 168751 et les intérêts au compte 6618).

L'emprunt étant terminé, le solde du compte 168751 devrait être à 0 €.

Considérant que l'anomalie sur le compte a été clairement identifiée et qu'il convient de corriger le montant enregistré de 347.55 € au débit compte 168751 et au Crédit du compte 1068 pour 347.55€.

Objet : SMICA proposition d'accompagnement RGPD / DPO

Etant adhérent au Smica, celui-ci nous propose un accompagnement pour la partie réglementation générale sur la protection des données, suite à la défection de notre prestataire actuel AGEDI.

Le Smica accompagne plus de 250 collectivités dans la gestion du RGPD, ils assurerons le lien entre notre commune et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La cotisation annuelle 2025 sera de 450 euros.

Elle comprend l'accompagnement, le conseil face aux risques cyber, la reprise de l'ensemble de vos traitements des données à caractère personnel, l'accès au logiciel MADIS qui permettra de pouvoir accéder à votre registre des traitements, les différentes mises à jour, la sensibilisation aux élus et aux agents, l'aide à l'élaboration de tout document conforme au RGPD.

Après acceptation du Conseil par délibération, nous recevrons le contrat d'accompagnement, avec prise d'effet au 1er janvier 2025.

Objet : Délibération acceptation don d'un administré

Une délibération doit être prise afin d'accepter le don de 100 euros reçu d'un administré pour dédommagement suite à l'intervention de la commune pour dégager ses arbres tombés sur la voirie suite aux événements orageux de cet été.

Objet : Augmentation tarifs communaux pour les repas servis au SAPA et le portage à domicile.

Le gérant du Chaudron qui fourni les repas au SAPA souhaite augmenter le repas de 1€ soit de 11€ à 12€ (par convention avec la Mairie).

Cela implique une augmentation aux bénéficiaires des repas servis aux SAPA de 1€ soit le repas passerait de 10€ à 11€.

Le reste a charge pour la commune reste inchangé soit 1€.

Le restaurant l'Oasis qui fourni les repas à domicile facture actuellement 11,60€ le repas à la Mairie.

Depuis le 1 janvier 2023 le tarif du portage des repas à domicile est resté à 10€.

Soit un reste a charge pour la commune de 1,60 €.

Afin de maintenir le même reste à charge pour la commune pour les repas servis au SAPA et les repas à domicile. Il faudrait augmenter de 60 centimes les repas à domicile facturés aux bénéficiaires, le repas passerait de 10€ à 10,60€ .

Ainsi le reste a charge pour la commune sur les deux prestations serait de 1€ par repas.

Tarifs applicable au 1^{er} octobre 2024.

Questions diverses :

Désignation de délégués pour les commissions de travail en vue de la fusion des deux EPCI Lévézou-Pareloup et Pays de Salars.

1« **Stratégie et harmonisation financière et fiscale** » : Animateur de groupe, Arnaud VIALA.

- Identification des besoins financiers futurs de la CC fusionnée, et estimation du produit fiscal nécessaire au financement de ces besoins, proposition d'harmonisation fiscale.
 - Définition d'un pacte financier et fiscal entre les communes membres et la communauté de communes fusionnée permettant la déclinaison du projet de territoire et du niveau de solidarité territorial.
- **Est nommé délégué pour cette commission Thibault DRULHE**

2« **Patrimoine de la future communauté** » : Animateur de groupe, Yves REGOURD.

- Passage en revue des biens matériels (immobilier, mobilier, matériel roulant, etc.) des deux EPCI et détermination des besoins et usages futurs, en lien avec l'organisation des services.

➤ **Est nommé pour cette commission Sébastien CAPOULADE**

3« **Gouvernance** » : Animateur de groupe, Daniel JULIEN.

- Rédaction du projet de règlement intérieur des assemblées dont l'objectif est de fixer les règles propres de fonctionnement du conseil communautaire afin d'en faciliter le fonctionnement et d'en améliorer la qualité des travaux.
- Détermination du rôle du bureau communautaire, des commissions, et de la place des élus municipaux ne siégeant pas à la communauté dans le travail préparatoire aux assemblées.

➤ **Est nommé pour cette commission Bernard VERDIÉ**

5« **Voirie – Ouvrages d'art** » : Animateur de groupe, Alexis CANITROT.

- Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et estimation des impacts financiers, dans un objectif d'harmonisation de cette compétence sur le territoire.

➤ **Est nommé pour cette commission Bernard CLUZEL**

Ecole ATE (Aire Terrestre Educative) Information de la directrice de l'école.

Pour les projets présentés pour les deux années à venir sur l'ATE, nous avons obtenu 4000€ de l'Office Français de la Biodiversité.

Cette somme ne nous permettra hélas pas d'acheter des tables pique-nique, cela a été refusé du prévisionnel que nous avons proposé. Nous devons de ce fait vous solliciter pour en acheter, trois serait l'idéal car cela nous permettrait de travailler en classe entière avant tout mais cela permettra aussi à un groupe important d'enfants de goûter sur celles-ci ou aux aînés de la SAPA de passer du temps avec nous dans de meilleures conditions. Nous avons des projets communs pour cette année scolaire.

Le conseil municipal prévoit de participer avec l'APE pour l'achat des trois tables à hauteur de 50%.

Ecole « pousse d'espoir

L'école (Les pierres brunes) est engagée dans le **projet pédagogique "Pousse d'espoir"**, initié sur le département par Groupama et le CPIE du Rouergue.

plantation d'un jeune arbre sur du terrain communal, cour de l'école ou autre à définir. **Elle aura lieu le mardi 3 décembre à 14h** et sera organisée avec le Maire, l'enseignant et le correspondant territorial de Groupama.. L'idée est d'organiser pour cette plantation un moment convivial, éventuellement intergénérationnel, associant les habitants.

Dégâts des eaux à l'école

Pour votre information nous avons déclaré le sinistre à Groupama.
Sur conseil de Mme Prunet de Groupama, nous avons pris rendez-vous avec un artisan qui passera à l'école mercredi 2 octobre pour faire un devis.

Passerelle autour du lac.

Des dégâts d'usure ou de malfaçon ont été constaté sur les passerelles bois autour du lac.
Un agent de chez ID Verdé (société qui a réalisé les travaux en 2015-2016) est passé le mercredi 25/09 nous attendons son retour.

Recensement 2025 : Il faut trouver un agent recenseur

Resto du Cœur remerciement pour la subvention versée de 200€

Fin de séance à 22h45